

Infos. Village Villeparois

Sommaire

- Le mot du Maire
- Conseil municipal du 17/12/2020

Informations diverses



Mairie : 7 Rue de Prételon
70 000 Villeparois

Permanence des élus :
Jeudi de 19 à 20 heures

☎ 03.84.75.29.28 ou
06.75.79.43.20

e-mail :
mairie.villeparois@wanadoo.fr

Site Internet
<http://www.villeparois.fr>

La secrétaire de mairie est
présente les lundi et jeudi
de 8 heures à midi

Le mot du Maire



Le personnel communal et toute l'équipe municipale se joignent à moi, pour vous souhaiter une très bonne année 2021.

Qu'elle apporte joie, bonheur pour vous et vos familles.

Qu'elle apporte, la paix, la santé, la fin de la pandémie, et le bonheur de se retrouver en toute liberté.

Dans cette attente, je vous dis à Bientôt.

Avec toutes mes amitiés.

Dans le contexte sanitaire actuel, nos petites réunions festives habituelles sont bien sûr annulées (Vœux du Maire, repas des anciens, etc.), mais la Commission communale chargée de ces sujets et l'association « Mon Village » ne manquent pas d'idées pour innover, tout en respectant les mesures barrières.

Mes vœux iront plus particulièrement aux nombreux habitants de notre Village qui ont été touchés, parfois gravement, par cette pandémie.

Nous leur souhaitons un bon rétablissement et beaucoup de courage pour reprendre une activité normale.

Pour le reste, la consultation des entreprises est en cours, afin d'engager les travaux de réfection de la rue du Bâtard, dès que les conditions climatiques seront favorables. Le groupe de travail constitué pour réfléchir au problème de vitesse devrait se réunir en janvier ; le département a réglé, comme vous l'avez sans doute constaté, le problème de la grille d'évacuation d'eau pluviale à l'entrée du Village (demande faite par mon prédécesseur) ; des marquages sont commandés pour rénover le passage piéton et le plateau surélevé, rue des sources.

Un marquage sera également réalisé rue de Fanican pour signaler la grille transversale. La mise à niveau de cette grille serait d'un coût prohibitif et elle présente l'avantage de bien capter l'eau et de faire ralentir.

Dans le contexte actuel, l'opération carte avantage jeune est prolongée. J'invite donc tous ceux qui peuvent en bénéficier, à contacter Nathalie BAGUET au 06.75.93.81.55

Conseil municipal du 17/12/2020

Délibération portant création d'un poste permanent



Comme je vous l'avais annoncé, dans le dernier bulletin municipal, notre secrétaire Jessica a décidé de rejoindre une autre Mairie plus proche de son domicile.

Afin de pallier rapidement à ce départ, le conseil municipal a décidé pendant quelques mois de faire appel au service de remplacement temporaire assuré par le Centre de Gestion 70 de la fonction publique.

Sophie Saguin, qui assure actuellement cette mission pourrait être embauchée par la Commune, mais il nous faut respecter un certain nombre de procédures administratives et, adapter le poste.

Le conseil municipal a donc pris les décisions suivantes :

- Décidé, à compter du premier février 2021, de créer un emploi permanent au grade de d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de huit heures hebdomadaires (soit 8/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de Secrétaire de Mairie, relevant de la catégorie hiérarchique C et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 3° de la loi n°84-53 susvisée,

- En cas de recrutement d'un agent contractuel : Précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que la Commune compte moins de 1 000 habitants, Précise que le niveau de recrutement sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle et d'un diplôme de niveau Bac
- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 356 indice majoré minimum 332 et l'indice brut maximum 387 indice majoré maximum 354.
- Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

RENOUVELLEMENT CONVENTION POLE ASSISTANCE INFORMATIQUE SUR LA SUITE LOGICIEL E-MAGNUS



Notre Commune, comme bien d'autres, s'appuie sur un logiciel nommé E-Magnus pour gérer ses comptes, ses budgets, mais

également toute la partie administrative (Paye, Liste électorale, état civil, cimetière, etc.)

La maintenance de ce logiciel est assurée par l'agence Département Ingénierie 70.

Le Conseil municipal a renouvelé la convention qui nous lie à cette structure.

Budget communal - Décision modificative N° 1



Afin de procéder au remboursement du capital, des emprunts souscrits par la Commune, il était nécessaire de procéder à un ajustement des crédits prévus au budget

initial 2020.

Le Conseil municipal a voté les ajustements suivants :

Section d'investissement :

Compte 1641 - Emprunts en euros : +30€.

Compte 2315 – Installations, outillages et matériels techniques : -30 €.

Informations diverses

Déchets verts



Le débat pour maintenir ou fermer l'espace communal réservé aux déchets verts n'est pas tranché. Se pose en particulier, le problème de sa gestion et l'apport sauvage de déchets qui n'ont rien à y faire.

Nous réfléchissons à d'autres solutions.

Dans l'attente,

Vous devez vous rendre impérativement dans l'une des deux déchetteries du SYTEVOM

Les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site de la CAV ou sur demande en Mairie.

C'est gratuit pour les particuliers, la déchetterie de Pusey est très bien aménagée et quand les déchets sont dans le coffre ou la remorque, Pusey, ce n'est pas si loin.

Depuis quelques années, notre Village a pris un virage écologique, en avance sur bien des collectivités qui nous entourent :

Construction d'un réseau d'assainissement en séparatif performant.

Passage au Bio de nos deux exploitations agricoles.

Suppression de l'usage des désherbants dans l'espace public.

Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Rénovation de notre réseau d'eau pour limiter les fuites.

Extinction de l'éclairage public la nuit.

Restauration et reméandrement de la rivière.

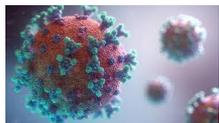
Modernisation de l'éclairage public et passage aux leds.

Et sans oublier la mise en place du tri sélectif par la CAV.

Il est donc important de prendre le temps de réfléchir à des solutions qui préservent notre environnement.

N'oubliez pas votre badge SYTEVOM.

Permanence des élus



Pendant le confinement la permanence des élus, le jeudi soir, est suspendue.

Si vous souhaitez rencontrer un élu ou lui poser tout simplement une question, vous

pouvez toujours nous contacter par mail ou sur nos téléphones portables.

Michel BOURGEOIS : 06.75.79.43.20

Philippe LEQUIEN : 06.72.43.71.89

Nathalie BAGUET : 06.75.93.81.55

Le secrétariat de Mairie reste ouvert les lundi et jeudi de 8 heures à 12 heures.

Diffusion du journal municipal

Ce journal sera une nouvelle fois diffusé sous forme papier, mais également transmis sur les boites mail que nous avons pu collecter (plus de 50 adresses).

Si vous ne recevez pas ce journal dématérialisé et que vous avez une adresse mail, laissez-nous un message sur la boîte mail de la Mairie : mairie.villeparois@wanadoo.fr

Votre adresse mail n'apparaît pas sur les autres destinataires.

Ce contact nous permettra également de vous transmettre des informations urgentes (problème de pollution de l'eau par exemple).

Les enfants gâtés pour Noël



Vous avez peut-être découvert dans la Presse locale que les enfants de Villeparois n'avaient pas été oubliés par l'association « Mon Village ». Etaient concernés les enfants de 0 à 12 ans. Si votre enfant a été oublié, n'hésitez pas à contacter la Présidente, Nathalie BAGUET : 06.75.93.81.55

Les mesures prises ou reconduites par le Conseil municipal sur proposition de la Commission d'action sociale

Repas des aînés 2020/2021



Ce traditionnel repas ne pouvant être organisé dans le contexte sanitaire actuel, des bons d'achat d'une valeur de 40 € seront distribués aux personnes résidentes sur la commune de 65 ans ou plus.

Ces bons d'achat seront utilisables dans les commerces de



proximité.

Les diplômés de l'an 2020



Les jeunes ou moins jeunes ayant obtenu un des diplômes suivants en 2020, recevrons un bon d'achat de 20 € à utiliser dans les commerces de proximité : BAC, BAC Prof, CAP, BEP

Les personnes concernées doivent contacter Nathalie BAGUET et fournir une copie de leur diplôme pour obtenir ce bon d'achat.

Les nouveaux nés



Comme pour les diplômés, un bon d'achat de 25 € sera distribué aux parents, des enfants nés en 2020.

La Mairie a recensé les familles concernées. Si toutefois vous ne voyez rien venir, contactez Nathalie BAGUET.

Félicitations aux parents, ils étaient nombreux en 2020...

Opération Carte avantage jeune.



Compte tenu du contexte sanitaire, cette opération est prolongée jusqu'à épuisement du stock.

Ces cartes sont remises gratuitement aux jeunes de 5 à 25 ans résidants sur la commune.

S'adresser à la Mairie ou directement à Nathalie BAGUET qui enregistre les demandes.

Affouage 2020/2021



Du bois de chauffage sera de nouveau disponible cette année. Dès que les lots seront identifiés, nous distribuerons dans les boîtes aux lettres un bulletin d'inscription.

Il nous faudra certainement adapter notre méthode de répartition, toute réunion publique étant pour l'instant interdite.

Du côté de la CAV

De nombreuses mesures ont été prises pour soutenir le petit commerce et les petites entreprises.

Toutes ces mesures sont détaillées sur le site de la CAV : Vesoul.fr

Vous êtes peut-être concernés.

Vous avez peut-être vu dans la presse locale que certains habitants de l'agglomération, ne recevaient plus certaines chaînes TNT suite à des modifications de l'émetteur de la Motte. Si vous rencontrez ce problème, signalez-le à la Mairie.

Le Service Collecte des ordures ménagères devrait dans les prochains mois, réexaminer la cadence des ramassages (OM et bacs jaunes). Nous avons également évoqué en Conseil municipal le ramassage des déchets verts.

Si vous avez un avis sur ces questions, vous pouvez nous en faire part sur la messagerie de la Mairie : mairie.villeparois@wanadoo.fr

Certains élus de la CAV nous ont signalé que les journaux de la CAV n'étaient pas toujours distribués dans les boîtes aux lettres équipées de STOP PUB

Quelques exemplaires sont disponibles en Mairie.



Opération Carte avantage Jeune Demande d'inscription à déposer à la mairie

Nom : _____

Prénom (s) : _____

Adresse résidence principale

N° de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Joindre :

Une photo d'identité

Un justificatif de domicile du demandeur ou des parents

Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

Pour toute précision, contacter Mme Nathalie BAGUET au 06 75 93 81 55